



Commune de
SAINT-GENIES-BELLEVUE

31180

Téléphone : 05 62 89 00 00
Télécopie : 05 62 89 00 09

REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

SAINT GENIES BELLEVUE

05.62.89.00.07 ou 06.08.96.94.40

e-mail centre-loisirs.stgenies@orange.fr

Site de la commune : saint-genies-bellevue.fr

1- GENERALITES

L'accueil de loisirs extrascolaire est un service municipal. L'encadrement est assuré par du personnel municipal, en conformité avec la réglementation imposée par la Direction de la cohésion sociale.

2- FONCTIONNEMENT

▶ **Mercredis de 12h00 à 18h30 et vacances scolaires de 7h30 à 18h30**

Accueil des enfants

Matin : entre 7h30 et 9h00

Après-midi : entre 13h00 et 14h00

Départ du Soir : entre 16h30 et 18h30

L'accueil ferme ses portes à 18h30, tout retard fera l'objet d'une pénalité de facturation (2€ par retard et par enfant) et d'envoi d'avis de retards au domicile des familles.

La répétitivité des retards fera l'objet d'une exclusion temporaire.

3- MODALITES D'INSCRIPTIONS

▶ INSCRIPTION

Retourner LE DOSSIER DE RENSEIGNEMENT commun aux accueils de loisirs et au restaurant scolaire

- CHAQUE ANNEE

Refaire un dossier de renseignements si les données sont à réactualiser et fournir **OBLIGATOIREMENT** L'attestation d'assurance extra-scolaire

▶ RESERVATIONS

➤ Mercredis

Effectuer vos réservations sur le portail parents service POUR LEQUEL UN CODE VOUS SERA COMMUNIQUE

<https://saint-genies-bellevue.les-parents-services.com>

Si vous ne pouvez inscrire votre enfant appelez le service afin que nous débloquions l'inscription

➤ Vacances

Le planning des activités est disponible sur le site de la commune environ trois semaines avant les vacances, pensez à le consulter

Effectuer vos réservations sur le portail parents service POUR LEQUEL UN CODE VOUS SERA COMMUNIQUE

<https://saint-genies-bellevue.les-parents-services.com>

Si vous ne pouvez inscrire votre enfant appelez le service afin que nous débloquions l'inscription

4 - SURVEILLANCE ET SECURITE DES ENFANTS

ARRIVEE : l'enfant doit être **OBLIGATOIREMENT** accompagné et confié à un membre du personnel

DEPART : Celui-ci ne sera permis que si la personne venant le chercher est inscrite dans la liste des personnes autorisées. **Sans cette autorisation, le personnel municipal responsable des enfants, refusera le départ de l'enfant.**

EMARGEMENT LORS DU DEPART: il sera **OBLIGATOIREMENT** demandé à la personne récupérant l'enfant d'émarger sur la feuille prévue à cet effet

MATERIEL AUTORISE : Seul le matériel demandé ou fourni par les animateurs est autorisé. Les jouets provenant de la maison sont **INTERDITS**.

5 - DISCIPLINE

Les enfants doivent respecter les biens, l'équipement, les locaux scolaires, ainsi que le personnel d'encadrement. Tout acte de brutalité est interdit. Le non- respect de la discipline d'usage fera l'objet de sanctions et pourra entraîner une exclusion temporaire.

Des avertissements seront adressés à la famille en explicitant les raisons de procéder à l'exclusion

6 - SANTE

Si un enfant est malade dans la journée, les parents seront prévenus et invités à le reprendre.

En cas d'urgence, l'accueil fera appel au SAMU et préviendra les parents.

En cas de pathologie ou d'allergie nécessitant un traitement particulier, merci de contacter la directrice afin de mettre en place un Projet d'accueil individualisé.

Aucun médicament ne pourra être délivré (sauf en cas de PAI)

7-TARIFICATION

Les tarifs, calculés à partir du quotient familial donné par la CAF ou selon les revenus du foyer, sont consultables sur le site de la commune et sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année.

Ces données seront à réactualiser chaque année au mois de septembre, à défaut, il sera appliqué le barème de la tranche 5.

8- PAIEMENT

Les prestations seront payables à terme échu conformément aux inscriptions

Aucun remboursement ne sera effectué, des avoirs pourront être délivrés UNIQUEMENT en cas d'absence pour maladie (certificat médical à joindre).

Le paiement de l'accueil de loisirs périscolaire se fera à terme échu à réception de la facture par courrier électronique. Si vous souhaitez avoir le format papier, merci d'en informer le service

Le paiement des factures peut se faire en ligne sur le portail parents service

<https://saint-genies-bellevue.les-parents-services.com>

Les règlements effectués par chèques seront à établir à l'ordre :

REGIE DE RECETTES ACCUEIL DE LOISIRS

Tout défaut de paiement entrainera l'annulation de l'inscription (après information de la famille)

Fait à Saint Genies, le 22 MAI 2018